REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 76

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

OBJET

Participation à la mission de prévention et d'animation jeunes - 2ème répartition 2016 - Délégation aux Centres Sociaux,

---

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
0413313204

Certifié transmis à la Préfecture le 12 Septembre 2016

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n°170 du 29 octobre 2012, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé d'approuver un nouveau cadre de financement des postes d'animateurs pour jeunes dans les centres sociaux, dits « postes B », impliquant leur transfert de la délégation Protection Enfance Famille vers la délégation des Centres Sociaux.

Ainsi, le financement des 37 projets affectés à une structure sociale (33 centres sociaux et 4 associations) concerne désormais un projet global d'Animation de Prévention Jeunesse qui intègre le coût du poste de l'animateur et de l'action mise en place.

Par délibération n°152 du 20 décembre 2012, la Commission Permanente du Conseil Départemental a adopté la mise en place du dispositif départemental d'une mission de prévention et d'animation jeunes en direction d'associations, a décidé d'approuver les modalités de mise en œuvre de la nouvelle procédure proposée lors de la Commission Permanente du 29 octobre 2012 et d'adopter le projet de convention d'objectifs et de subventionnement.

Par délibération n°142 du 23 mai 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental a validé une convention triennale d'objectifs avec les 37 structures portant les projets d'Animation Prévention Jeunesse.

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets « animation prévention jeunesse » présentés par 10 centres sociaux dont trois implantés sur les territoires d'Aix-en-Provence, Salon, Vitrolles et sept sur Marseille pour un montant global demandé de 379 377,00 €.

INCIDENCE FINANCIERE

Sur proposition de Monsieur le Délégué aux Centres Sociaux, le montant des subventions de fonctionnement à allouer, détaillé dans le tableau ci-annexé, s'élève à 379 377,00 € réparti comme suit :

N° Programme	N° Opération	Libellé	Imputation budgétaire	Engagement de CP
24003	2016-1012702	Animation Prévention Jeunesse	65-51-6574	379 377,00 €
Total à engager				**379 377,00 €**

Conformément aux modalités financières de la convention type adoptée le 20 décembre 2012, les associations percevront 80% de la subvention à la signature de la convention et 20% sur la base d'un bilan annuel de fin d'année.

PROPOSITIONS

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer un montant global de 379 377,00 €, selon le détail présenté dans les tableaux annexés au présent rapport.
  Cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 51, article 6574, programme 24003 du budget départemental 2016,

- D'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer tous les actes afférents.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serai obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

Certifié transmis à la Préfecture le 12 Septembre 2016